



## Heritage en france

Par **Yasmineeeee**, le **24/04/2015** à **13:03**

Bonjour

voila je vous explique ma situation  
mon pere etant deceder en 2011 avais laisser des biens (une maison ) en france et plusieurs bien au marocain ( maison commerce et appartement )  
la maison en france a étai vendue par sa femme (belle mere)  
et je n'est eu aucun droit dessus ni etais contacter par un notaire et ne sais mm pas s 'il y en a eu un ,  
j'ai demander a la mairie si sur l acte de decer etais inscrit un notaire elle me dit que non .

Je sais pour les biens au maroc c'est peine perdu vue qu'elle en profiter pour les metre au nom de ses 2 garçons.

ma question est vers qui doit je me tourner ou faire mes demarches ?  
Pour pouvoir recuper ce qui me vien de droit

cdt

Par **domat**, le **24/04/2015** à **13:12**

bjr,  
pour vendre un bien immobilier en france, il faut en être propriétaire.  
si votre belle-mère a pu vendre la maison en france, c'est qu'elle en était seule propriétaire  
surtout qu'une mutation immobilière passe obligatoirement par un notaire.  
il faudrait retrouver le notaire qui a passé cet acte.  
cdt

Par **Yasmineeeee**, le **24/04/2015** à **13:20**

ok je vous remercie pour cet infos

cdt